ANETZ A LA VEILLE DE L'INSURRECTION DE MARS 1793 : L'UNANIMITÉ ROMPUE

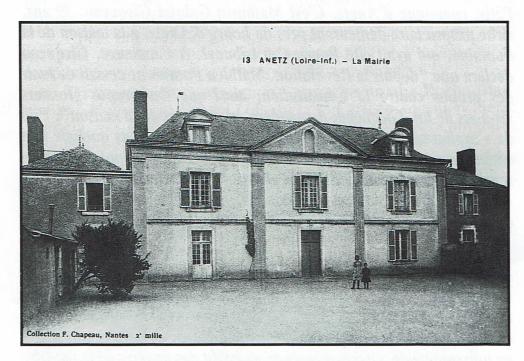
Jean Paul LELU

Le 30 mai 1792, Jean Angélique Denion du Pin, juge de paix de Varades, siégeait en police correctionnelle. Comparaissait devant lui Mathieu Pourias, 54 ans, pauvre marinier du village de la Grée du Pâtis, commune d'Anetz. C'est Mathurin Gabriel Gicqueau, 39 ans, riche propriétaire demeurant près du bourg d'Anetz, à la maison de la Fontaine, qui avait cité Pourias au tribunal. A l'audience, Gicqueau déclara que "depuis la Révolution, Mathieu Pourias ne cessait de tenir des propos contre la Constitution, ainsi que des propos grossiers vis-à-vis de lui, Gicqueau, demandeur, et des gens de sa maison". Prié de s'expliquer, Pourias se lança dans des considérations quelque peu embarrassées faisant état des rumeurs malveillantes dont les acquéreurs de biens nationaux étaient l'objet à Nantes. Le marinier reconnut qu'il avait dit des injures à Gicqueau, mais il lui en fit des excuses devant le juge séance tenante.

Denion du Pin rendit alors sa sentence : "Avons fait défense au dit Mathieu Pourias de récidiver en aucune manière, c'est-à-dire de tenir aucun propos contre la Constitution, de s'abstenir absolument à l'avenir de tenir des discours qui puissent préjudicier en manière quelconque aux acquéreurs des biens nationaux, et l'avons condamné en une somme de 5 livres d'amende au profit des pauvres de la paroisse d'Anetz, versée en pain qui sera distribué aux pauvres les plus indigents dimanche prochain 3 juin à l'issue de la grand'messe. A l'égard des injures... le présent jugement sera lu à l'issue de la messe paroissiale par le secrétaire greffier et affiché à la porte de l'église". (1)

LE PROBLÈME RELIGIEUX

Ce document témoigne de toutes les tensions qui se faisaient sentir à Anetz en l'année 1792. Pourias était accusé de tenir des propos contre la Constitution : il s'agit plus précisément de la Constitution Civile du Clergé votée par l'Assemblée Constituante le 12 juillet 1790, mais condamnée plus tard par le pape. Le clergé s'était alors divisé entre prêtres assermentés (ou constitutionnels) et réfractaires. A Anetz le recteur Briand et son vicaire Lambert avaient refusé de prêter le serment requis. Ils avaient dû quitter officiellement la paroisse au début de décembre 1791 (2). L'arrivée d'un curé assermenté, Guillotin, avait choqué une partie de la population, qui le considérait comme un intrus (3). Mathieu Pourias, pour sa part, était resté en bon termes avec l'ancien recteur. C'est à lui qu'on demandera à la Toussaint suivante de charger dans son bateau le mobilier de Briand, resté jusqu'alors en garde chez Mathurin Aubry à la Barbinière, pour le transporter au port du Cassoir en la paroisse de Montrelais (aujourd'hui de la commune du Fresne-sur-Loire), la famille du recteur habitant Ingrandes (4).



La maison de Gabriel Gicqueau à Anetz, construite pendant la révolution (Collection Chapeau - Vivant © Ed. Reflets du Passé - Nantes)

LES VENTES DE BIENS NATIONAUX

Le second grief imputé à notre batelier est d'avoir proféré des propos grossiers contre Gicqueau. Ce serait banal si Pourias lui-même ne dévoilait, en essayant de la minimiser tant bien que mal devant le juge, son animosité contre les acquéreurs de biens nationaux. Il n'aurait fait que rapporter des propos peu clairs entendus à Nantes lors de l'un de ses déplacements professionnels. Mais Denion du Pin ne s'y est pas trompé car nous touchons là une autre cause importante de tensions dans la commune.

Le 2 novembre 1789, afin de résoudre la crise financière, l'Assemblée Constituante avait mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation, à la charge pour celle-ci de verser un traitement aux prêtres devenus fonctionnaires. Ces biens confisqués allaient être mis en vente sous le nom de biens nationaux. Le 19 janvier 1791 le domaine de la Grange d'Anetz, dépendant de la ci-devant abbaye de Pontron (commune du Louroux-Béconnais) était ainsi mis aux enchères au siège du district dans l'ancien couvent des Cordeliers d'Ancenis (5). La mise à prix était fixée à 40 000 livres. Plusieurs acheteurs s'étaient présentés : Yves Bodinier, procureur-syndic du district, Thoinnet, négociant à Ancenis, Armand Santo Domingue, propriétaire à Ancenis et Varades, et enfin Gabriel Gicqueau d'Anetz. Celui-ci l'emporta à la seizième enchère pour 49 000 livres, dont 12 % seulement étaient payables comptant, le reste devant être réglé en 12 annuités, en assignats. Un mois plus tard Gicqueau faisait l'acquisition dans des conditions identiques des terres et des prés dépendant de la cure d'Anetz, pour 10 100 livres (6).

Les adjudications reprirent l'année suivante. Le 16 février 1792, les terres et les prés dépendant de la Fabrique d'Anetz étaient adjugés pour 12 625 livres à un autre notable, Pierre Bodinier, marchand tonnelier à la Fontaine, proche voisin de Gicqueau et procureur de la municipalité (7). Le 29 mars deux maisons du bourg, appartenant aussi à la Fabrique, étaient mises en vente. La plus petite était occupée par Philippe Baslande, perrayeur et cultivateur, secrétaire-greffier de la municipalité : celui-ci put l'acquérir pour 400 livres. L'autre maison, plus importante, ne put être acquise par son locataire Julien Testouin, tonnelier : Gicqueau, à nouveau lui, l'emporta à la quatrième enchère pour 1 020 livres, devant Testouin et deux autres enchérisseurs de modeste aisance (8).

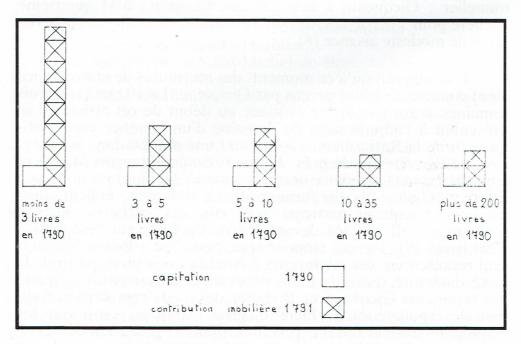
Il semblerait qu'à ce moment, des murmures de malveillance aient commencé à être perçus par Gicqueau. Le 10 mai (soit trois semaines avant l'audience évoquée au début de cet article) il se présentait à l'adjudication du domaine d'un bénéfice ecclésiastique, dit de la Raffardière, comportant une maison dans le bourg, assortie de terres et de prés. Julien Testouin, François Maugé et Etienne Douet, ces deux derniers simples laboureurs, ainsi que Pierre Vaillant, fils du fermier de ce domaine, étaient aussi présents. Gicqueau participa avec eux aux enchères, mais il n'insista pas. Il s'effaça devant Pierre Vaillant, qui l'emporta à 1200 livres (9). Faveur empoisonnée peut-être : Pierre Vaillant, seul représentant des laboureurs d'Anetz à avoir pu acquérir de la terre dans une vente de biens nationaux, se retrouvait solidaire des bourgeois Gicqueau et Bodinier devant la réprobation frappant les spoliateurs de biens d'église. Toujours est-il que les acquéreurs avaient fait d'excellentes affaires : grâce à la dépréciation rapide des assignats, les annuités restant à courir n'allaient pas leur coûter cher.

LA QUESTION FISCALE

Alors que la paroisse d'Anetz, comme ses voisines de Saint-Herblon et de la Rouxière, avait dû être unanime, trois ans auparavant, pour dénoncer les abus du régime seigneurial représenté par Madame de Cornulier, châtelaine de Vair, un nouveau clivage risquait de se faire jour. Les nantis qui tenaient désormais le pouvoir politique avaient en face d'eux une masse d'exploités dont la condition matérielle n'était pas améliorée. On avait pensé que la Révolution amènerait un large allègement des impôts. La dîme et les redevances seigneuriales ne pesaient plus sur les productions du sol mais les impôts en espèces dûs à la Nation paraissaient beaucoup plus lourds que ceux qui étaient payés naguère au Roi.

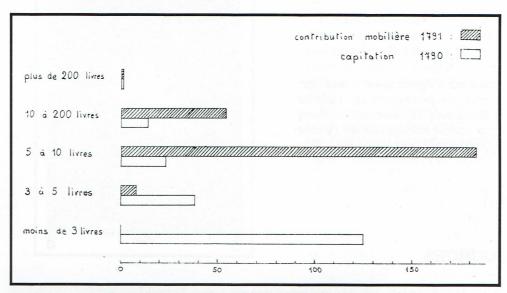
Mathieu Pourias en avait fait l'amère expérience. En 1790 les "égailleurs" (notables de la paroisse chargés de la répartition de l'impôt) n'avaient pas jugé ses ressources suffisantes pour qu'il ait à payer la capitation (ancien impôt royal portant sur le revenu estimé), même au taux minime de 10 sols, le plus bas de l'échelle (10). En 1791, le commissaire nommé par le district, un prêtre "patriote" retiré à Ancenis, nommé Vincent, inscrivait Pourias au rôle de la contribution mobilière (le nouvel impôt sur le revenu) pour 7 livres 7 sols 10 deniers (11).

Parallèlement Gicqueau était passé de 34 livres 17 sols en 1790 (le taux le plus élevé après celui de Mme de Cornulier) à 54 livres 3 sols seulement l'année suivante. En 1790, Anetz comptait 205 imposés à la capitation ; en 1791 on trouve 246 contribuables et 19 exemptés indigents. La nouvelle administration centralisée obtenait un tableau plus précis des facultés des contribuables, mais on peut se demander si la répartition était plus juste.



L'augmentation de l'impôt entre 1790 et 1791 : comparaison des hausse moyennes par tranche

Elle était basée sur des calculs complexes partant d'une estimation de la valeur locative de l'habitation, mais dans la pratique cela ne pouvait conduire qu'à de sourdes rancœurs : le graphique n° 1 montre que chacun des 108 contribuables imposés en 1790 pour moins de 3 livres a vu en 1791 son imposition multipliée en moyenne par 7,65 alors que pour 11 bourgeois et riches métayers imposés entre 10 et 35 livres en 1790, le facteur moyen de hausse n'est que de 1,51. Ce graphique ne tient compte que de 180 imposés sur 205 en 1790, 25 n'ayant pu être identifiés sur le rôle de 1791. Bien sûr, l'excédent de 41 (dont fait partie Mathieu Pourias) ne peut pas y figurer. La totalité des contribuables des deux listes est par contre représentée sur le graphique n° 2. Si en 1790, la majorité des imposés paie moins de 3 livres, en 1791, elle se retrouve entre 5 et 10 livres. Mathieu Pourias n'était certainement pas le seul mécontent!

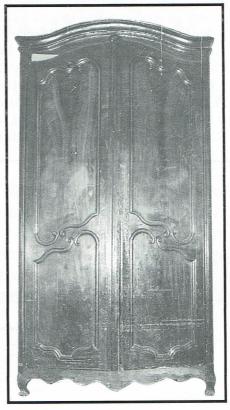


Nombre de contribuables par tranches d'imposition

La conservation des registres fiscaux de l'époque a rendu possibles ces comparaisons à l'échelle d'une petite commune de la région insurgée en mars 1793. On peut en rapprocher ce dont convient un témoin "patriote" de l'époque, l'avocat Mercier du Rocher : "Le peuple avait été bien surpris quand il sentit que le poids des impositions le foulait plus directement qu'autrefois. Tous les journaux patriotes, toutes les adresses de l'Assemblée lui avaient fait espérer qu'il ne paierait presque rien. La contribution mobilière tombait principalement sur les moins aisés" (12).

Nous comprenons mieux ainsi les termes de la sommation envoyée le 16 mars 1793 par les révoltés se préparant à la seconde attaque d'Ancenis (13). Ils exposent leurs trois principales demandes : abolition du tirage au sort, retour des prêtres réfractaires, suppression de la contribution mobilière et des patentes : "ces deux impôts nous paraissent injustes... ils tombent sur la classe la moins fortunée". Ils n'avaient pourtant pas manqué de préciser, quelques lignes plus haut : "Nous ne demandons pas le retour des rentes seigneuriales... nous sommes très contents de voir nos terres et nos personnes affranchies de toute servitude".

Les tensions sociales constatées à Anetz en 1792 viennent donc pour une part des déceptions des plus pauvres face à la Révolution : les profits de celle-ci leur semblent accaparés par la nouvelle classe détenant désormais le pouvoir. Les conditions favorables à une explosion sont en train de se réunir : l'insurrection de mars 1793 est proche.



Armoire encastrée dans un mur de la maison de Gabriel Gicqueau (actuellement dans la classe maternelle de l'école publique)

(Cliché Y. Ménanteau - 1988)

SOURCES

- 1 A.D.L.A. (Archives départementales de Loire-Atlantique) sL 801, registre nº 912.
- 2 A.D.L.A. L 903, fo 25 vo (7 déc. 1791). Sur le registre de Baptêmes, Mariages et Sépultures (Archives communales d'Anetz), la dernière signature de Lambert est du 1er décembre et celle de Briand du 5 décembre.
- 3 Voir Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis, nº 4, pages 12 à 14.
- 4 A.C. Anetz, D1, 1er cahier, 12-01-1793.
- 5 A.D.L.A. Q 87, no 7.
- 6 id., no 38 (28-02-1791).
- 7 id., no 181.
- 8 id., no 184 et 185.
- 9 id., no 186.
- 10 A.D.L.A. B 3533.
- 11 A.C. Anetz, G 5, 2ème cahier, article nº 216.
- 12 MERCIER DU ROCHER. *Mémoires... pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée*, 1899, p. 453. Cité dans : Alain GÉRARD. *Pourquoi la Vendée* ?, Paris, Armand Colin, 1990, p. 191.
- 13 MAILLARD (E). Histoire d'Ancenis et de ses barons, Nantes, 1860, p. 474 à 476. Le même document a été publié aussi dans CHASSIN (Ch. L). La préparation de la guerre de Vendée. t. III, Paris, 1892, p. 374.

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

- Mathieu Pourias a un fils, prénommé comme lui, né en 1771. Ce jeune marinier suit les bandes insurgées pendant l'été 1793, jusqu'au retour de la Virée de Galerne. Il fait sa soumission à la municipalité le 29 frimaire an 2 (19 décembre 1793), en prétendant qu'il n'avait pas d'arme (1). Il a dû rejoindre les Chouans par la suite, car, dans une demande de pension présentée en 1825, il fait état de trois campagnes (2).
- Gabriel Gicqueau se réfugie à Ancenis le 11 mars 1793 (3), puis en 1795-1796 (4). Il continue ses bonnes affaires avec les biens nationaux, faisant notamment l'acquisition du presbytère d'Ancenis (5) qu'il revendra plus tard à ses cousines Bodinier. Il rachète aussi au menuisier Antoine Viaud, le presbytère d'Anetz, pour l'échanger ensuite avec la commune contre de larges portions de biens communaux (6).
- Denion du Pin, solidaire des acquéreurs de biens nationaux en 1792, accepte néanmoins (tel Bonchamps à Saint-Florent) d'être placé à la tête des insurgés de Varades en mars 1793, ce qui lui vaut d'être fusillé à Ancenis le 7 avril suivant (7).
- Pierre Vaillant semble s'être placé par son achat dans une situation financière difficile car il ne peut finir de rembourser une dette contractée en 1791 (8). Vers la fin d'août 1792, il diparaît de son domicile sans que ses proches puissent "deviner le motif" (9). En fait, on apprendra plus tard qu'il s'est enrôlé dans l'armée du Rhin (10). Il y trouvera la mort, entre mai 1794 et août 1796, devenu caporal dans la 6e compagnie du 2e bataillon d'Eure-et-Loir (11).
 - 1 A.C. Anetz. D 7, 2ème cahier, fo 2 vo
 - 2 A.D.L.A. 2 R 131.
 - 3 A.D.L.A. L 1504, registre coté a, fo 40.
- 4 A.D.L.A. sL 22, état nominatif Ancenis, nº 406.
- 5 A.D.L.A. Q 300, no 2510, 24 messidor an 4 (12-07-1796).
- 6 A.C. Anetz.
- 7 LALLIÉ (Alfred). La justice Révolutionnaire. Nantes, 1896, p. 417.
- 8 A.D.L.A. sL 801, registre no 911, fo 15 vo
- 9 A.D.L.A. sL 783, nº 203, 29-09-1792.
- 10 A.D.L.A. L 516.
- 11 A.C. Anetz, Etat-civil, Mariages, 3 pluviose an 6 (22-01-1798): remariage de la veuve.